

NOTICE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

N° Tél. gestion : 02 31 55 27 27

CREDIT AGRICOLE NORMANDIE

du lundi au vendredi de 09h00 à 18h00

CREDIT AGRICOLE NORMANDIE

Société de Courtage d'Assurances immatriculée 07 022 868

N° Distributeur : 866

EXEMPLAIRE ELECTRONIQUE

SERVICE DE GESTION

MR OGDEN SAMUEL

BATTLEDOWN FARM

OAKRIDGE

STROUD GL67PH

ROYAUME-UNI

GRANDE BRETAGNE

N° de la notice de protection des données personnelles : 4439952V907 / 002

Souscripteur : MR SAMUEL OGDEN, né le 31/05/1974

Adresse du souscripteur : BATTLEDOWN FARM, OAKRIDGE, STROUD GL67PH, ROYAUME-UNI GRANDE BRETAGNE

- Vos données à caractère personnel recueillies par CREDIT AGRICOLE NORMANDIE et PACIFICA sont obligatoires pour les finalités précisées ci-après, ainsi que pour satisfaire à des obligations légales ou permettre à PACIFICA de poursuivre un intérêt légitime.
- Certaines données peuvent nous être communiquées par nos partenaires assistants, gestionnaires, délégataires ou prestataires.
- Elles sont destinées à PACIFICA, en tant que responsable de traitement, et peuvent être communiquées à ses partenaires, sous-traitants, filiales, organismes d'assurance, organismes sociaux, réassureurs, intermédiaires d'assurance, personnes intéressées au contrat, ainsi qu'aux entités assurances du Groupe Crédit Agricole Assurances à des fins de meilleure connaissance client et à une ou plusieurs entités du Groupe Crédit Agricole, chargées de la gestion et prévention des risques opérationnels (lutte contre le blanchiment de capitaux, évaluation des risques) au bénéfice de l'ensemble des entités du Groupe.
- Des catégories particulières de données à caractère personnel peuvent être traitées, notamment les données de santé, infractions, lorsqu'elles sont nécessaires pour la passation et l'exécution des contrats d'assurance. Elles ne seront communiquées qu'aux services et sous-traitants chargés de leur gestion dans le respect de la réglementation applicable.
- Ces données sont nécessaires pour les finalités principales suivantes : passation, gestion, exécution de contrats d'assurance ; prestations d'assistance et services à la personne ; prospection, animations commerciales ; suivi de la qualité de service, connaissance et amélioration de l'expérience client ; vision par le client de la gestion de son sinistre ; suivi et amélioration de la qualité des offres d'assurance et d'assistance ; évolutions tarifaires ; souscription par : téléphone, Internet et gestion de la preuve ; élaboration de statistiques, études actuarielles ; réalisation d'enquêtes ; gestion des avis clients, réclamations et contentieux ; prévention et lutte contre : le financement du terrorisme, le blanchiment de capitaux, la fraude ; exécution de dispositions légales, réglementaires et administratives ; réponse aux régulateurs et autorités. Le traitement de lutte contre la fraude peut intégrer un dispositif mutualisé pour les contrats automobiles.
- Ces données sont conservées pour une durée correspondant à la durée de la relation contractuelle ou relation d'affaire, augmentée des délais nécessaires à la liquidation et consolidation des droits en matière d'assurance notamment, ainsi que des durées de prescription et d'épuisement de toutes les voies de recours, et des délais légaux d'archivage. Pour les finalités précisées ci-dessous les délais sont pour :
 - La lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme : 5 ans à compter de la réalisation de l'opération ;
 - Les obligations de connaissance client, fatca, ofac : conservation selon les délais légaux ou réglementaires de prescription ;
 - La lutte contre la fraude : 6 mois à compter de l'alerte pour les alertes non pertinentes ; pour les alertes pertinentes : 5 ans à compter de la clôture du dossier de fraude ou prescription légale applicable en cas de poursuite ;

- La prospection commerciale, en l'absence de conclusion de contrat : 3 ans à compter du dernier contact ;
- Le fichier des Véhicules Assurés : 7 ans à compter de la résiliation du contrat pour les contrats d'assurance des Véhicules Terrestres à Moteur.
- Les appels téléphoniques arrivés et émis sont susceptibles d'être enregistrés dans le cadre de : l'amélioration de la qualité de service, la formation, l'exécution du contrat d'assurance (sinistre, assistance) et la preuve du contenu des conversations en cas de réclamation, contentieux, fraude, procédure judiciaire ou sur demande d'une autorité
- En cas de résiliation (du fait de l'assuré ou par PACIFICA) du contrat d'assurance automobile, les informations figurant sur le relevé d'informations de l'assuré (annexe A121-1 du code des assurances, art. 12) sont transmises pour enregistrement dans le fichier des résiliations automobile. Il est possible d'en obtenir communication auprès de l'AGIRA (1, rue Jules Lefebvre 75009 Paris).
- Des indicateurs relatifs à votre en-cours d'épargne ainsi qu'au fonctionnement de votre compte bancaire sont utilisés dans le cadre du calcul de la tarification de vos produits d'assurance afin de vous faire bénéficier d'une réduction tarifaire. Il est possible de renoncer à cet avantage en exerçant un droit d'opposition auprès de votre conseiller en agence.
- Conformément à la réglementation en vigueur, PACIFICA peut consulter la liste des Nationaux Spécialement Désignés et Personnes Bloquées du Département du Trésor américain (<http://sdnsearch.ofac.treas.gov>).
- Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez de droits : d'accès ; de rectification ; d'effacement/ d'oubli, lorsque les données ne sont plus nécessaires aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées, ou le consentement requis est retiré, ou en cas d'opposition au traitement, si les données ne sont pas nécessaires pour l'exécution du contrat ; de limitation de traitement ; à la portabilité des données à caractères personnel fournies, ou communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès. Ce droit peut s'exercer vers un autre responsable de traitement.
- L'ensemble de ces droits peuvent être exercés en justifiant de votre identité (copie de pièce d'identité nationale en cours de validité) en écrivant, par courrier à : PACIFICA – Délégué à la Protection des Données - 8/10 boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15, ou par courrier électronique donnees.personnelles@ca-pacifica.fr.
- Vous pouvez également, en cas de contestation, introduire une réclamation auprès de la CNIL à partir de son site internet : www.cnil.fr.

REMISE AU SOUSCRIPTEUR

Fait en un exemplaire électronique

Le 08/02/2023 à 17H05

Signature du souscripteur
SAMUEL OGDEN

CREDIT AGRICOLE NORMANDIE
 SERVICE ASSURANCES IARD
 15 ESPL. BRILLAUD DE LAUJARDIERE
 14050 CAEN

N° Tél. gestion : 02 31 55 27 27

CREDIT AGRICOLE NORMANDIE
 du lundi au vendredi de 09h00 à 18h00

CAEN, le 08/02/2023

MR OGDEN SAMUEL
 BATTLEDOWN FARM
 OAKRIDGE
 STROUD GL67PH
 ROYAUME-UNI
 GRANDE BRETAGNE

IDENTIFICATION DU SOUSCRIPTEUR

Monsieur OGDEN SAMUEL

Date de naissance : 31/05/1974

LA SITUATION DE VOTRE FUTUR CONTRAT MULTIRISQUES HABITATION N°4439952V907

QUESTIONS	REPONSES
VOUS ET VOTRE BIEN	
Quelle est la nature de votre habitation ?	MAISON
Etes-vous PROPRIETAIRE OCCUPANT du bien ?	Oui
De quel type de résidence s'agit-il ?	SECONDAIRE
DESCRIPTIF DU BIEN A ASSURER	
A quelle adresse se situe le bien à assurer ?	14 CHEMIN DES SOURCES, 65190 CLARAC
De combien de pièces principales supérieures à 7 m ² est composée l'habitation à assurer ?	3
Parmi ces pièces, combien comptent une superficie supérieure à 40m ² ?	0
Votre bien est-il équipé d'un poêle, d'un insert ou d'une cheminée ?	Oui
Quelle est la surface des dépendances de votre habitation, attenantes ou non, et situées à moins de 20 km de cette dernière ?	130 m2
Votre habitation et vos dépendances sont-elles équipées de panneaux solaires photovoltaïques ?	Non
VOS ANTECEDENTS D'ASSURANCE HABITATION	
Au cours des 36 derniers mois, votre contrat Habitation a-t-il fait l'objet d'une résiliation par votre assureur ?	Non
Au cours des 36 derniers mois, avez-vous subi ou causé plus de 2 sinistres (quelle que soit la nature de ces sinistres) ?	Non

DECLARATIONS

Je soussigné(e) certifie la sincérité et l'exactitude des réponses ci-dessus qui résultent bien du questionnement du représentant de l'assureur, préalablement à la souscription de mon contrat.

Je suis informé(e) que toute réticence ou déclaration intentionnellement fausse entraîne la nullité de mon contrat, en application de l'article L113-8 du Code des assurances.

Je suis également informé(e) que toute omission ou déclaration involontairement inexacte entraîne une réduction proportionnelle de l'indemnité en application de l'article L.113-9 du Code des assurances.

REMISE AU CLIENT

Le 08/02/2023 à 17h05

